

Politique Éthique

Préambule

La raison d'être d'Alpes Contrôles est de contribuer à la réduction des risques pour la santé et la sécurité des personnes, à la sécurité des biens, à la protection de l'environnement et à l'amélioration du bien-être collectif. Organisme tiers de confiance, nos activités consistent à évaluer la conformité d'ouvrages, d'installations, de produits et de services au regard des exigences réglementaires, normatives ou contractuelles, ainsi qu'à assurer des activités de formation professionnelle dans des domaines connexes à ces missions.

Depuis sa création, notre développement s'inscrit dans un modèle d'entreprise de l'économie non violente, où la réussite économique n'est pas une finalité mais un moyen au service d'un projet plus large, dans lequel les performances économiques, sociales et environnementales sont indissociables.

Le texte « Enjeux d'avenir »¹ constitue le socle de cette vision et inspire notre projet stratégique 2025-2030, qui vise à construire une entreprise robuste, indépendante, innovante et pérenne, un acteur reconnu de la transition écologique et une organisation fondée sur la coopération et la solidarité.

Les politiques d'Alpes Contrôles traduisent les engagements de l'entreprise issus de cette philosophie d'affaires et définissent les principes qui guident nos décisions, nos comportements et nos relations avec nos parties prenantes dans chacun de nos domaines de responsabilité.

Nous considérons que, l'indépendance des avis rendus, l'intégrité des comportements et la qualité technique sont les conditions essentielles de cette mission.

Entreprise de services dont l'activité repose principalement sur des prestations intellectuelles, Alpes Contrôles adapte ses dispositifs de prévention et de contrôle à la nature de ses activités et aux risques identifiés. La forte croissance de l'entreprise au cours des dernières années, qui l'a conduite à doubler de taille en cinq ans, s'accompagne d'une évolution de son organisation et de ses responsabilités. A titre, Alpes Contrôles entre dans le champ d'application de nouvelles exigences qui l'amènent à renforcer et formaliser progressivement ses dispositifs, notamment en matière de prévention des atteintes à la probité. La présente politique reflète ainsi le niveau de maturité atteint à sa date de rédaction et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

¹ Le texte « Enjeux d'Avenir » a été rédigé en 2017 par Michel Vignoud, Président et fondateur d'Alpes Contrôles. Il est consultable sous le lien suivant : <https://www.alpes-contrôles.fr/wp-content/uploads/2019/05/Enjeux-davenir.pdf>

La présente politique éthique formalise les principes qui guident les décisions, les comportements et les relations avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise : collaborateurs, clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires, institutions et acteurs de notre profession.

Elle s'applique :

- à l'ensemble des collaborateurs d'Alpes Contrôles ainsi qu'à ses dirigeants
- aux fournisseurs, sous-traitants, prestataires et partenaires intervenant dans sa chaîne de valeur
- plus largement, à toute partie prenante concernée par sa mise en œuvre

Elle est diffusée en interne à l'ensemble des collaborateurs et mise à disposition des parties prenantes concernées, notamment sur le site internet d'Alpes Contrôles.

La présente politique constitue le document de référence de la démarche d'Alpes Contrôles dans ce domaine. Elle s'inscrit dans le système de management de l'entreprise et est mise en œuvre au travers des processus, procédures, instructions, accords, codes de conduite, dispositifs opérationnels et outils de pilotage qui en assurent le déploiement, le suivi et l'amélioration continue.

1. Nos principes fondamentaux

Dans l'ensemble de nos activités, nous nous engageons à agir avec :

Indépendance	Nous sommes indépendants des parties engagées et exerçons nos missions sans subir de pression financières ou commerciale, susceptible d'altérer notre jugement
Impartialité	Nous rendons des avis objectifs, sans subir de pressions hiérarchiques ou personnelles, et appliquons des dispositifs visant à prévenir les incompatibilités et les conflits d'intérêts
Intégrité	Nous refusons toute forme de fraude, corruption, trafic d'influence, falsification, favoritisme ou avantage indu
Confidentialité	Nous protégeons les informations confidentielles confiées par nos clients, collaborateurs et partenaires
Responsabilité	Nous prenons en compte les impacts humains, sociétaux, environnementaux et économiques de nos décisions
Respect des personnes	Nous favorisons des relations professionnelles fondées sur l'écoute, la coopération, la dignité et le respect mutuel
Respect des réglementations et normes	Nous respectons les réglementations et les obligations normatives applicables à nos activités

2. Prévention des conflits d'intérêts et préservation de l'impartialité

L'impartialité constitue un fondement essentiel de notre métier.

Alpes Contrôles a mis en place des dispositifs permettant :

- de conserver notre indépendance ;
- d'identifier les situations à risque ;
- de déclarer les incompatibilités potentielles ;
- de prévenir les conflits d'intérêts ;
- et de traiter les risques de perte d'impartialité.

Tous les collaborateurs signent un code de conduite éthique et déontologique les engageant notamment à :

- Ne pas exercer d'activité incompatible avec leur indépendance ;
- Agir avec impartialité ;
- Déclarer toute situation pouvant porter atteinte à leur impartialité.

Les risques susceptibles de porter atteinte à l'impartialité et à l'intégrité font l'objet d'une analyse continue dans le cadre de notre système qualité.

A ce titre nous nous fixons l'objectif suivant :

- 100 % des collaborateurs sensibilisés aux risques d'impartialité

3. Prévention de la corruption et des atteintes à la probité

Alpes Contrôles applique une politique de tolérance zéro à l'égard :

- de la corruption ;
- du trafic d'influence ;
- de la fraude ;
- du favoritisme ;
- du blanchiment d'argent ;
- des paiements indus ;
- et plus largement de toute atteinte à la probité.

Alpes Contrôles veille à prévenir l'utilisation de ses activités, relations d'affaires ou flux financiers à des fins de blanchiment d'argent ou de financement d'activités illicites.

Aucun avantage, cadeau, invitation, pression ou intérêt personnel ne doit influencer :

- une décision ;
- un contrôle ;
- une sélection de fournisseur ;
- un rapport ;
- ou une relation commerciale.

Nous renforçons progressivement notre dispositif de prévention des atteintes à la probité par :

- l'analyse des risques ;
- la sensibilisation des collaborateurs ;
- le traitement des signalements ;
- l'encadrement des situations sensibles ;
- et l'amélioration continue de nos pratiques.

A ce titre nous nous fixons les objectifs suivants :

- Assurer le traitement de 100 % des signalements recevables ;
- Suivre les cas confirmés de corruption, trafic d'influence ou blanchiment, les délais de traitement et la clôture des actions correctives, en complément des indicateurs de prévention et de contrôle ;
- Sensibiliser, par la formation, progressivement l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de probité et de la lutte contre la corruption ;
- Atteindre 100 % des collaborateurs sensibilisés ou formés d'ici 2028 ;
- Réaliser et mettre à jour périodiquement l'analyse des risques d'atteinte à la probité.

4. Relations responsables avec nos parties prenantes

Nous attachons une importance particulière à la qualité des relations avec :

- nos clients ;
- nos fournisseurs ;
- nos sous-traitants ;
- nos partenaires ;
- nos confrères ;
- et l'ensemble des acteurs avec lesquels nous interagissons.

Nous favorisons :

- le respect des règles de concurrence et des pratiques commerciales loyales ;
- le respect des engagements ;
- la transparence des relations ;
- et des comportements responsables.

Dans le cadre de notre politique de confraternité, nous veillons à préserver l'image et l'utilité sociale de notre profession en privilégiant le dialogue, la responsabilité et le respect mutuel entre acteurs du secteur.

Cette philosophie d'affaires s'applique également aux relations que nous entretenons avec nos fournisseurs et partenaires. A ce titre, nous attendons qu'ils respectent des principes équivalents aux nôtres en matière :

- d'intégrité ;
- de respect des personnes ;
- de confidentialité ;
- de conformité réglementaire ;
- et de responsabilité sociétale.

Ces exigences sont précisées dans notre politique achats responsables et dans notre code de conduite fournisseurs. Ces derniers sont invités à promouvoir ces principes au sein de leur propre chaîne de valeur.

A ce titre nous nous fixons les objectifs suivants, à horizon 2030 :

- Communiquer le Code de conduite fournisseurs à 100 % des nouveaux fournisseurs référencés ;
- Renforcer progressivement des critères éthiques et responsables dans l'évaluation des fournisseurs ;
- Promouvoir les principes de la présente politique auprès de notre chaîne de valeur.

5. Protection des informations et des données

Dans le cadre de nos activités, nous traitons des informations techniques, contractuelles, commerciales et personnelles pouvant nécessiter une protection renforcée.

Dans le traitement de ces informations, nous nous engageons à :

- Protéger la confidentialité des informations confiées ;
- Limiter l'accès aux seules personnes habilitées ;

Tous les collaborateurs signent un code éthique et déontologique les engageant à respecter le secret professionnel et préserver la confidentialité.

Pour l'ensemble des données traitées par l'entreprise, nous nous engageons à :

- Respecter les règles applicables en matière de protection des données à caractère personnel ;
- Sécuriser nos systèmes et nos traitements ;
- Prévenir les risques d'attaque et renforcer la résilience numérique de l'entreprise ;
- Prévenir les risques de fuite, de perte ou d'utilisation non autorisée des données.

Alpes Contrôles met en œuvre des dispositifs visant à protéger ses systèmes d'information et à assurer la continuité de ses activités en cas de crise.

Alpes Contrôles applique une procédure interne relative au RGPD et tient à jour un registre des traitements de données à caractère personnel.

A ce titre nous nous fixons les objectifs suivants, à horizon 2030 :

- Maintenir un registre des traitements de données personnelles à jour ;
- Sensibiliser annuellement les collaborateurs aux bonnes pratiques de sécurité de l'information ;
- Renforcer et formaliser la gestion des incidents de sécurité du système d'information (SI) par une politique et des processus structurés ;
- Tester périodiquement les dispositifs de reprise, continuité d'activité et gestion de crise.

6. Conservation des documents et traçabilité

La traçabilité de nos activités, décisions et contrôles participe à la confiance accordée à nos prestations.

Alpes Contrôles applique des règles d'enregistrement, d'archivage et de conservation des documents permettant :

- de garantir la fiabilité des informations ;
- de préserver leur confidentialité ;
- et d'assurer leur disponibilité dans le respect des obligations légales et contractuelles.

Ces règles couvrent notamment :

- les dossiers d'affaires ;
- les déclarations de conflits d'intérêts ;
- les enregistrements qualité ;
- les signalements ;
- les données RH.

A ce titre nous nous fixons les objectifs suivants, à horizon 2030 :

- Garantir l'accessibilité du dispositif de signalement à l'ensemble des parties prenantes concernées ;
- Accuser réception de 100 % des signalements reçus ;
- Traiter les signalements recevables dans les délais prévus par la procédure interne ;
- Assurer la protection des lanceurs d'alerte agissant de bonne foi.

7. Dispositif de signalement

Les dispositifs de signalement relatifs à l'éthique, aux discriminations, au harcèlement, à la santé-sécurité et aux droits humains sont accessibles, confidentiels et clairement articulés.

Toute personne identifiant une situation contraire à nos principes éthiques peut effectuer un signalement auprès de la hiérarchie, des référents désignés ou via les dispositifs internes prévus à cet effet à l'adresse signalement@alpes-contrôles.fr.

Alpes Contrôles garantit la confidentialité de l'identité des personnes concernées et des informations recueillies, dans les conditions prévues par le dispositif de signalement. Les personnes agissant de bonne foi sont protégées contre les représailles. Aucun collaborateur ne peut faire l'objet de représailles pour avoir refusé de participer à un comportement interdit ou signalé de bonne foi une situation, même si les faits ne sont finalement pas confirmés. Toute utilisation volontairement abusive ou malveillante du dispositif peut toutefois entraîner des sanctions.

Les signalements font l'objet d'un examen impartial, de mesures de protection et, lorsque les faits sont établis, d'actions correctives et de remédiation suivies.

8. Gouvernance et amélioration continue

La Présidence édicte la présente politique et suit ses effets.

La Direction d'Alpes Contrôles assure sa mise en œuvre, son déploiement, son pilotage et son amélioration continue dans le cadre du système de management de l'entreprise.

Les collaborateurs contribuent, dans le cadre de leurs missions, à son application.

Le pilotage de la démarche vise à renforcer progressivement la diffusion de la culture éthique, la maîtrise des risques et la transparence de ses pratiques, en cohérence avec son projet d'entreprise et son modèle de développement fondé sur la robustesse, la coopération et l'économie non-violente.

Alpes Contrôles s'engage à réviser périodiquement la présente politique afin de tenir compte de l'évolution des risques, des exigences réglementaires, des attentes des parties prenantes et de la maturité de démarche.

Fait à Annecy, le [date] 18 septembre 2026

Pour Alpes Contrôles,

La Direction générale [Nom / Signature]

Arnaud BUSQUET

La Présidence [Nom / Signature]

Michel VIGNOUD

Signé par :
ARNAUD BUSQUET
2C9178E863B9469...

DocuSigned by:
VIGNAUD Michel
C48D8570ECCD412...

